L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux, Nos 72, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI MATIN, 11 NOVEMBRE.

Fabrique de Glace de la Louisiane.

Novembre 1865.

A FIN de remédier aux pertes considérables que font journellement les marchands en détail, en leur glace, par la fonte, et de leur permettre de vendre leur glace à un prix modéré, la Compagnie de la Fabrique de Glace de la Louisiane a décidé de vendre sa glace, pendant le mois de novembre, aux prix réduits suivants, savoir: Cent livres, $1 50; deux cents livres, $2 50; trois cents livres, $3 50; cinq cents livres, $5 00; mille livres, $8 00. Il sera fait une remise de dix pour cent sur les prix ci-dessus aux marchands qui prendront de 500 à 1000 livres par jour, livrés à domicile. Il sera fait une remise de quinze pour cent sur les prix ci-dessus aux marchands qui prendront de 1000 livres par jour, livrés à domicile. Il sera fait une remise de vingt pour cent sur les prix ci-dessus aux marchands qui prendront de 2000 livres par jour, livrés à domicile. Il sera fait une remise de vingt-cinq pour cent sur les prix ci-dessus aux marchands qui prendront de 3000 livres par jour, livrés à domicile.

Le soussigné, pour mettre les consommateurs à même de juger de la qualité de la glace qu'il fabrique, a déposé un échantillon de glace dans le magasin de M. Jules Bonnabel, No 54, rue Royale, où il sera exposé pendant quelques jours.

Pour tout autre renseignement, s'adresser au soussigné, rue Bienville, No 54, ou à M. Jules Bonnabel, rue Royale, No 54.

nov 11 1m

VENTES JUDICIAIRES

JEAN QUIDI vs ATHENAIS BURG.

SIXIEME COUR du District de la Nouvelle-Orléans.

No. 16,536—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'ai procédé à la VENTE, ce jour, 11 NOVEMBRE, 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN terrain situé dans le Premier District de cette ville, bâti de deux maisons à deux étages, numéro Quatre vingt neuf (89) sur les rues Esplanade, Décatur, Barracks et Derbigny, et ayant, toutes trois, chacune pieds de face sur la rue Esplanade, sur cent vingt pieds de profondeur, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

CHARLES SIENVENU,
Shériff de la Paroisse d'Orléans.

nov 11 1m

JOSEPH PEARCE vs ELIZABETH SUBALIE BONNEFOI, veuve de DUTERUIL FOUCHE.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans.—No 19,201—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI 21 de novembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, pour mes publiques enchères, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés au faubourg Delord, dans le Premier District de cette ville, dessinés et nommés sur les cartes Constance, Dupartier, de l'Annexe et Berthomy, désignés chacun par les Nos 1 et 2 dans un Plat de Subdivision, d'après un plan dressé par F. Hardy, Arpenteur, en date du 1 novembre 1859 et qui sont le No Dix cent un livre du Greffe de J. B. Vignié, Greffier public en cette ville. Lesdits terrains mesurent chacun quarante pieds de front sur la rue Constance, sur cent pieds de profondeur, et ont, chacun, quarante pieds de front sur la rue Constance, sur cent pieds de profondeur.

Et aussi tous droits, titres et intérêts de la succession à qui quatre pieds sont pouds et cinq lignes de terre en ligne directe sur la rue Constance, sur cent pieds de profondeur, avec toutes les constructions et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de rapport en bois à deux étages, numéro — et dépendances, avec hangar et écurie, et les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à la dite succession en vertu de l'acquisition qu'en a faite de la succession de Mme Gilmore, suivant acte en rapport de Michel Musson, notaire public en cette ville, en date du 8 juin 1858.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES SIENVENU,
Shériff de la Paroisse d'Orléans.

Shff—21, 7, 14, 21 nov

MICHEL MEILLEUR vs LA DAME BERNARD REICHENBACH.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,165—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, quatre novembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dessiné et nommé Quinze (15) du Plat de subdivision de la propriété de Mme Veuve Montigny, dressé par le soussigné Ouche, Arpenteur, en date du 1 décembre 1859, et inscrit comme tel au Bureau du Greffier de la Cour de District, mesurant quarante pieds de front sur la rue Derbigny, sur cent vingt pieds de profondeur, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES SIENVENU,
Shériff de la Paroisse d'Orléans.

nov 7, 14, 21 2t

SUCCESSION de feu THEOGENE BARBIE.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans.—No 2,703—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI 21 de novembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, pour mes publiques enchères, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans le quartier dit Faubourg Ursulines, désigné par le numéro 433 du Plat de subdivision dressé par Edward Barnett, notaire public, en date du 4 mars 1846, lequel Plat est déposé aux archives de la Nouvelle-Orléans, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES SIENVENU,
Shériff de la paroisse d'Orléans.

nov 7, 14, 21 2t

SUCCESSION de feu CHARLES McCARTHY, de Cork, Irlande.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,340—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI 21 de novembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, pour mes publiques enchères, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés au faubourg Delord, dans le Premier District de cette ville, dessinés et nommés sur les cartes Constance, Dupartier, de l'Annexe et Berthomy, désignés chacun par les Nos 1 et 2 dans un Plat de Subdivision, d'après un plan dressé par F. Hardy, Arpenteur, en date du 1 novembre 1859 et qui sont le No Dix cent un livre du Greffe de J. B. Vignié, Greffier public en cette ville. Lesdits terrains mesurent chacun quarante pieds de front sur la rue Constance, sur cent pieds de profondeur, et ont, chacun, quarante pieds de front sur la rue Constance, sur cent pieds de profondeur.

Et aussi tous droits, titres et intérêts de la succession à qui quatre pieds sont pouds et cinq lignes de terre en ligne directe sur la rue Constance, sur cent pieds de profondeur, avec toutes les constructions et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de rapport en bois à deux étages, numéro — et dépendances, avec hangar et écurie, et les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à la dite succession en vertu de l'acquisition qu'en a faite de la succession de Mme Gilmore, suivant acte en rapport de H. B. Cenas, notaire public en cette ville, en date du 8 juin 1858.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES SIENVENU,
Shériff de la Paroisse d'Orléans.

Shff—21, 7, 14 21 nov

MICHEL MEILLEUR vs LA DAME BERNARD REICHENBACH.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,165—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, quatre novembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dessiné et nommé Quinze (15) du Plat de subdivision de la propriété de Mme Veuve Montigny, dressé par le soussigné Ouche, Arpenteur, en date du 1 décembre 1859, et inscrit comme tel au Bureau du Greffier de la Cour de District, mesurant quarante pieds de front sur la rue Derbigny, sur cent vingt pieds de profondeur, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES SIENVENU,
Shériff de la Paroisse d'Orléans.

nov 7, 14, 21 2t nov

SUCCESSION de feu THEOGENE BARBIE.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 2,703—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI 21 de novembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, pour mes publiques enchères, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans le quartier dit Faubourg Ursulines, désigné par le numéro 433 du Plat de subdivision dressé par Edward Barnett, notaire public, en date du 4 mars 1846, lequel Plat est déposé aux archives de la Nouvelle-Orléans, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES SIENVENU,
Shériff de la paroisse d'Orléans.

14 oct—21, 31 nov 7, 14 nov

SCHMIDT & CO. vs ARNIE MCLEAN GERARD, épouse de THOS. H. HOWARD.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans.—No 19,403—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'ai procédé à la VENTE, ce jour, 4 NOVEMBRE 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un terrain situé en cette ville, dans le Quartier de la Fresh Water, désigné par les numéros Cent quatre vingt quatre (184) et Cent quatre vingt cinq (185) du Plat dressé par Alex. Lee Cid, Président, en date du 1 Sept. 1837, et non plus connu par C. A. Hedin, arpenteur, en date du 1 décembre 1859, et déposé au bureau de l'Arpenteur de cette ville, le tout ayant trente pieds de front sur la rue Constance, sur cent pieds de profondeur, et ayant, chacun, trente pieds de front sur la rue Constance, sur cent pieds de profondeur.

Et aussi tous droits, titres et intérêts de la succession à qui quatre pieds sont pouds et cinq lignes de terre en ligne directe sur la rue Constance, sur cent pieds de profondeur, avec toutes les constructions et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de rapport en bois à deux étages, numéro — et dépendances, avec hangar et écurie, et les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à la dite succession en vertu de l'acquisition qu'en a faite de la succession de Mme Gilmore, suivant acte en rapport de H. B. Cenas, notaire public en cette ville, en date du 8 juin 1858.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES SIENVENU,
Shériff de la Paroisse d'Orléans.

Shff—31, 7, 14 21 nov

SUCCESSION de feu THEOGENE BARBIE.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 2,703—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI 21 de novembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, pour mes publiques enchères, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans le quartier dit Faubourg Ursulines, désigné par le numéro 433 du Plat de subdivision dressé par Edward Barnett, notaire public, en date du 4 mars 1846, lequel Plat est déposé aux archives de la Nouvelle-Orléans, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES SIENVENU,
Shériff de la paroisse d'Orléans.

14 oct—21, 31 nov 7, 14 nov

SCHMIDT & CO. vs ARNIE MCLEAN GERARD, épouse de THOS. H. HOWARD.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans.—No 19,403—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'ai procédé à la VENTE, ce jour, 4 NOVEMBRE 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un terrain situé en cette ville, dans le Quartier de la Fresh Water, désigné par les numéros Cent quatre vingt quatre (184) et Cent quatre vingt cinq (185) du Plat dressé par Alex. Lee Cid, Président, en date du 1 Sept. 1837, et non plus connu par C. A. Hedin, arpenteur, en date du 1 décembre 1859, et déposé au bureau de l'Arpenteur de cette ville, le tout ayant trente pieds de front sur la rue Constance, sur cent pieds de profondeur, et ayant, chacun, trente pieds de front sur la rue Constance, sur cent pieds de profondeur.

Et aussi tous droits, titres et intérêts de la succession à qui quatre pieds sont pouds et cinq lignes de terre en ligne directe sur la rue Constance, sur cent pieds de profondeur, avec toutes les constructions et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de rapport en bois à deux étages, numéro — et dépendances, avec hangar et écurie, et les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à la dite succession en vertu de l'acquisition qu'en a faite de la succession de Mme Gilmore, suivant acte en rapport de H. B. Cenas, notaire public en cette ville, en date du 8 juin 1858.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES SIENVENU,
Shériff de la Paroisse d'Orléans.

Shff—31, 7, 14 21 nov

MICHEL MEILLEUR vs LA DAME BERNARD REICHENBACH.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,165—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, quatre novembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dessiné et nommé Quinze (15) du Plat de subdivision de la propriété de Mme Veuve Montigny, dressé par le soussigné Ouche, Arpenteur, en date du 1 décembre 1859, et inscrit comme tel au Bureau du Greffier de la Cour de District, mesurant quarante pieds de front sur la rue Derbigny, sur cent vingt pieds de profondeur, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES SIENVENU,
Shériff de la Paroisse d'Orléans.

nov 7, 14, 21 2t